

Invitation

Assemblée Générale 2021

Chers membres,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale du Club qui se tiendra le vendredi 28 mai 2021 à 19 h 30 en vidéoconférence.

Ordre du jour :

- Le mot du président
- Bienvenue à nos nouveaux membres
- Les brevets de l'année par notre chef d'école et son petit mot
- Réalisations 2020
- Projets et investissements 2021
- Présentation des comptes annuels
- Approbation des comptes par les membres
- Présentation de la nouvelle mouture du R.O.I.
- Les 50 ans de l'association en 2022
- Vote à la décharge des administrateurs et commissaires
- Elections du Comité 2021
- Le verre virtuel du Comité

En ce qui concerne l'élection du Comité, voici les modalités d'application selon les Statuts actuellement en vigueur :

L'Assemblée générale ordinaire ne peut délibérer que si 2/3 des membres effectifs sont présents ou représentés.

La durée du mandat est de 2 ans. Il a à rappeler au futur candidat qu'il ne faut pas confondre mandat et fonction. Un candidat peut être élu pour 2 années sans pour autant occuper la même fonction au cours de ce mandat.

Seules les 3 personnes ayant comptabilisées le moins de voix lors des élections, auront un mandat d'une durée de 1 an.

7 postes sont à pourvoir au sein de l'Organe d'Administration, dont :

- 1 Président
- 1 Vice-président
- 1 Secrétaire
- 1 Trésorier
- 3 Administrateurs

Si candidature, le poste de Président sera désigné directement lors de l'Assemblée générale, tous les autres postes seront répartis entre les administrateurs lors de la première réunion de Comité qui suit l'Assemblée générale comme notifié dans les Statuts.

Lors de cette première réunion de Comité, seront également désignés les responsables aux différentes activités (liste non exhaustive) :

- 1 responsable écolage (chef d'école)
- 1 responsable carrière
- 1 responsable sécurité
- 1 responsable club-house / boutique / boutique Lifras
- 1 responsable matériel
- 1 responsable relation relations publiques / ADEPS / communication
- 1 responsable NITROX
- 1 Responsable sorties club et activités extérieures
- 1 Responsable activités intérieures et festivités
- 1 Responsable site web et réseaux sociaux

Remarque : les responsables ne doivent pas obligatoirement faire partie du Comité.

Tout nouveau membre du club est admis en qualité de membre adhérent.

Il faut avoir été membre adhérent pendant au moins 1 an ou avoir été membre effectif durant les années antérieures pour être admis en tant que membre effectif.

Seuls les membres effectifs constituent l'Assemblée générale et jouissent de la plénitude des droits qui leurs sont accordés par les Statuts de l'Association ou par la loi sur les ASBL. Les membres adhérents ont quant à eux le droit d'assister à l'Assemblée générale mais n'ont pas le droit de vote. Leur parole est consultative.

Il faut être membre effectif depuis 12 mois au moins et avoir 18 ans pour être éligible à l'Organe d'Administration.

Tous les membres du comité sont sortants et rééligibles.

Un membre effectif qui se trouve dans l'impossibilité d'assister à l'A.G. peut se faire représenter par un autre membre effectif au moyen d'une procuration écrite et signée de sa main. Un membre effectif ne peut en représenter qu'un seul autre membre (1 seule procuration par personne).

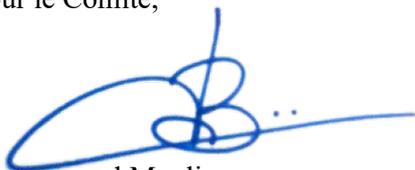
Cette procuration doit parvenir au Président ou au Secrétaire 3 jours avant la date de l'assemblée, par mail à secretaire@otaries.be, en main propre ou par courrier.

Les candidatures à l'Organe d'Administration et/ou les points spécifiques dont vous voudriez débattre lors de l'A.G. doivent parvenir au Président ou au Secrétaire pour le vendredi 21 mai 2021 à 23 heures au plus tard. Les noms des candidats seront publiés sur le site web du Club en zone membres au fur et à mesure du dépôt des candidatures.

Les candidats à l'Organe d'Administration sont priés d'utiliser le formulaire de candidature en annexe ou le télécharger sur le site web du Club. Le numéro national est nécessaire pour le dépôt du dossier au Greffe du Tribunal de l'entreprise de Tournai et pour la parution des annexes du Moniteur belge.

Comptant sur votre présence,

Pour le Comité,



Jean-Bernard Moulin
Président